

Avis	Nombre d'avis similaires	Avis / Question	Proposition de réponse
Défavorable	16	La destruction d'espaces naturels et agricoles rendant des services pour la biodiversité, l'alimentation humaine, la gestion des eaux pluviales, le paysage et la sensibilisation citoyenne est une aberration au regard de l'urgence écologique et climatique mondiale. Alors que le projet n'a aucun intérêt pour les habitants.	Certaines entreprises ont des besoins de développement qui ne peuvent être délocalisés car il existe une nécessité fonctionnelle de proximité entre les différents bâtiments. A moins de déplacer des constructions existantes et les populations qui y résident, cela se fait souvent au détriment d'espaces agricoles et naturels. Néanmoins à l'échelle du territoire intercommunal, d'autres espaces naturels et agricoles aujourd'hui artificialisables pourraient être protégés.
	3	Il y a de moins en moins de terrains constructibles, ce qui peut aussi nuire à l'évolution démographique du territoire. Mais ce projet pourrait prétendre à de nouveaux terrains constructibles, alors qu'il risque de générer autant d'emplois qu'il va en détruire auprès de la concurrence locale (gites, restaurants...).	Lors de la décennie précédente, plus de 3ha par an d'espaces agricoles et naturels ont été détruit afin de créer des logements. Ceci n'a pas empêché le déclin démographique du territoire. 1 logement sur 6 n'est pas habité sur le territoire. Le projet de territoire des élus du territoire prévoit de freiner ce déclin notamment par un renforcement de l'offre d'emplois (développement économique et touristique) et de services à la population. Le projet d'hôtel prévoit d'accueillir au maximum 200 personnes, 80% de la clientèle du cabaret/lounge (1000 places) ne pourront y être hébergés, ce qui laisse un potentiel de clientèle important pour les autres hébergeurs.
	52	<p>1° L'emplacement prévu est hors zone constructible, pourquoi la demande d'une entreprise pourrait faire disparaître cette protection?</p> <p>2° Le nombre restreint d'emplois créés ne permettra pas de freiner le déclin démographique du territoire?</p> <p>3° Il existe déjà des solutions d'hébergement pour la clientèle du Royal Palace dans la Commune</p> <p>4° La clientèle visée par le nouvel hôtel est différente de celle qui fréquente actuellement le Royal Palace : comment 4 restaurants peuvent accueillir la même clientèle en même temps?</p> <p>5° Ce projet va générer une augmentation de circulation routière et donc augmenter les nuisances sonores et visuelles pour les riverains.</p> <p>6° Le site présente un intérêt environnemental et paysager.</p> <p>7° Quelques soit le site d'implantation, ce type de projets est à contre-courant des injonctions à réduire les consommations énergétiques et d'eau potable. Quelques personnes vont s'enrichir en offrant des services à une minorité aisée au détriment du reste de la population et de la planète.</p>	<p>1° Les besoins de développement de projets économiques ou d'infrastructures peuvent être difficilement anticipés dans des documents de planification prévus pour une décennie. Aussi le législateur a prévu des procédures d'évolutions pour adapter ces documents de planification aux besoins réels exprimés par les territoires.</p> <p>2° Au-delà du nombre d'emploi créés directement sur site, il y a un nombre difficilement quantifiable aujourd'hui d'emplois induits (sous-traitants, fournisseurs, entretien, ...). Compte-tenu des évolutions du marché et des attentes de la clientèle, il s'agit aussi de pérenniser les emplois directs et indirects de l'activité existante.</p> <p>3° Le cabaret a une capacité d'accueil de près de 1 000 personnes. Il n'y a pas aujourd'hui une telle capacité d'hébergement sur la Commune et les territoires de la Communauté de Communes du quart de cette effectif.</p> <p>4° La clientèle et les temps de repas sont différents: 2 restaurants actuels avec 2 gammes de prix dans le cabaret pour le repas avant le spectacle les jours d'ouverture du cabaret (mercredi, jeudi midi, dimanche midi, vendredi soir, samedi midi et soir) 2 restaurants avec 2 gammes de prix pour les repas des clients de l'hôtel (matin, midi, soir) 7 jours / 7 et qui pourront rester plusieurs jours</p> <p>5° Les flux de véhicules induits sont très différents: Actuellement 1 000 spectateurs du spectacle viennent et repartent en même temps Les 200 clients de l'hôtel (100 chambres) viennent et repartent de manière diffuse tout au long de la journée, sachant que beaucoup resteront pour plusieurs jours. Cela réduit également le nombre de voitures qui viennent juste avant et après le spectacle.</p> <p>6° Certaines entreprises ont des besoins de développement qui ne peuvent être délocalisés car il existe une nécessité fonctionnelle de proximité entre les différents bâtiments. A moins de déplacer des constructions existantes et les populations qui y résident, cela se fait souvent au détriment d'espaces agricoles et naturels. Néanmoins à l'échelle du territoire intercommunal, d'autres espaces naturels et agricoles aujourd'hui artificialisables pourraient être protégés.</p> <p>7° Ce type de projet, en concentrant la clientèle sur un seul site et sous le contrôle des pouvoirs publics, est au contraire plus efficient en consommation de ressources (eau, énergies, foncier, ...) que le développement incontrôlable d'une multitude de petits hébergements touristiques et de piscines & spa individuels.</p>

Neutre	1	<p>1° Quelle légitimité permet à la Communauté de Communes de supplanter l'autorité communale de KIRRWILLER, seule à avoir été élue au suffrage direct par les citoyens de la commune ?</p> <p>2° Il est présomptueux de prétendre péremptoirement que les équipements et réseaux ont actuellement la capacité de subvenir aux besoins nouveaux, sans présenter des estimations chiffrées consécutives à des études sérieuses réalisées par SDEA, SICTEU, EDF, et autres gestionnaires de réseaux.</p> <p>3° Les parkings souterrains prévus seront-ils systématiquement équipés de bornes de recharge des batteries des véhicules contraints à devenir tous électriques à terme, les moyens de prévention de lutte contre les incendies de batteries, plus fréquents que communiqués par les médias, sont-ils prévus ? Des personnels permanents sur site, formés au traitement des risques électriques sont-ils prévus.</p> <p>4° Les perspectives d'évolution de la société sont-elles considérées ? Les transports du futur devraient devenir plus collectifs ? Bus et Car ?</p> <p>5° Les riverains subissent les nuisances du trafics diurne et nocturne. [...] Un hélicoptère est-il envisagé, au moins pour les secours d'urgence ?</p> <p>Avis neutre sur l'implantation prévue.</p>	<p>1° L'objet de la présente concertation (procédure d'évolution du PLUi) relève de la compétence "planification de l'urbanisme". Par délibération du 19 mars 2015, les élus du Conseil Municipal de Kirrwiller ont demandé (13 pour, 2 abstentions) le transfert de la compétence "Planification de l'urbanisme" à la Communauté de Communes.</p> <p>2° Les différents gestionnaires de réseaux ont été consultés, les études préliminaires réalisées et sont affinées au fur et à mesure de l'avancement du projet, qui est pour l'instant un avant-projet sommaire soumis à concertation préalable. Si le projet se poursuit, les études seront jointes au dossier d'enquête publique. Compte-tenu de son ampleur, ce projet ne serait pas soumis à la taxe d'aménagement forfaitaire, insuffisante pour financer les équipements publics (branchements, extensions, ...) mais à un Projet Urbain Partenarial permettant de faire porter les coûts induits au porteur projet.</p> <p>3° La Loi d'Orientation des Mobilités promulguée le 24 décembre 2019 prévoit des obligations d'équipement en bornes de recharges pour voitures électriques pour les parkings couverts ou non. La conformité de la défense incendie de ces aires de stationnement, que soit au regard des carburants inflammables et/ou explosifs (dérivés du pétrole, hydrogène), chimiques et électriques (batteries, piles à combustible) sera analysée par les services de secours lors de l'instruction du permis.</p> <p>4° En plus des bornes de recharges pour véhicules électriques, le projet d'hôtel permettrait au Royal Palace de proposer un service pour chercher les clients à la gare d'Obermodern (3,6km). Le fonctionnement du cabaret (soir et weekend) n'est pas compatible avec les horaires cadencés des trains.</p> <p>5° Un hélicoptère n'est pas prévu, car il ne répond pas aux besoins de la clientèle visée et serait source de nuisances pour les riverains.</p>
Favorable	1	<p>Construire un hôtel 4* est une excellente idée. Les spectateurs fatigués par une longue soirée, un bon repas souvent bien arrosé, pourront profiter d'une nuit réparatrice avant de se lancer sur les routes. On peut aisément prévoir que des accidents seront évités grâce à cet hôtel.</p> <p>De plus, cela créera des emplois directement pour le fonctionnement de l'hôtel, cela créera des emplois pour sa construction et cela bénéficiera à l'activité de la commune et des environs. En ces temps moroses, en particulier dans l'hôtellerie et la restauration, ce projet hôtelier est une chance pour Kirrwiller et ses environs</p>	<p>Le projet présente l'avantage de retenir la clientèle du cabaret (200 000 spectateurs/an) et de les faire rayonner vers les autres professionnels du tourisme du territoire. Il permettrait aussi de fournir une base clientèle solide et un lieu d'activité régulière aux professionnels du bien-être et de la détente qui se développent sur le territoire</p>